Les c@hiers du Fonds Houtman n°39 novembre 2026



© La CODE, ateliers réalisés avec les enfants.

HARCÈLEMENT EXTRASCOLAIRE

Contexte et conditions de travail 2
Des appuis éducatifs
Les épreuves de l'accueil extrascolaire 3
Différentes manières de faire face aux épreuves 4
Ce qu'en pensent les enfants
Recommandations et perspectives
En parallèle 5

L'EAU À LA BOUCHE 6

ÉDITO

Le harcèlement extrascolaire : l'angle mort du bien-être de nos enfants ?

Le harcèlement scolaire fait désormais l'objet d'une vigilance accrue au sein des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), mais un secteur fondamental reste actuellement dans l'ombre, le secteur extrascolaire.

En mars 2024, le Fonds Houtman a lancé un appel à candidatures sur le thème du harcèlement en accueil extrascolaire, en collaboration avec la Direction Accueil Temps Libre de l'ONE et l'Observatoire du climat scolaire.

L'« Accueil Temps Libre » ou « ATL » renvoie au 3e lieu de vie de l'enfant, en dehors du temps scolaire et de la famille. Il s'agit de l'accueil collectif d'enfants ou de jeunes pour des activités qui peuvent relever du sport, de la culture, des mouvements de jeunesse, des plaines de vacances, etc. La partie de l'accueil temps libre qui relève des compétences de l'ONE est subdivisée en trois secteurs : Les centres de vacances, les écoles de devoirs, l'accueil extrascolaire.

L'accueil extrascolaire concerne essentiellement l'accueil avant et après les cours, d'enfants qui fréquentent l'enseignement maternel et primaire. Il a souvent lieu dans l'école même, mais il est parfois organisé en dehors des bâtiments scolaires, ou de façon centralisée pour plusieurs écoles.

À travers cet appel, le Fonds souhaitait soutenir la réalisation d'une recherche exploratoire permettant d'aboutir à des recommandations pour la prise en charge du harcèlement dans le cadre extrascolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette recherche exploratoire avait pour but de faire un état des lieux de la perception du phénomène de harcèlement dans l'extrascolaire, d'identifier un maximum des initiatives déjà mises en place pour y remédier ainsi que les freins et difficultés propres aux lieux d'accueil extrascolaire, et enfin de fournir des livrables (revue de littérature, enquête et recommandations).

À l'issue de cette recherche exploratoire, et en fonction de ses résultats, l'idée d'un second appel à projets reste envisageable et pourrait déboucher sur le soutien d'actions de terrain diversifiées. Par le biais de cette recherche, le Fonds Houtman souhaitait également voir émerger une définition claire du harcèlement, en le différenciant des conflits entre élèves, et en précisant/examinant le rôle du climat scolaire.

C'est l'équipe de la CODE, la Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant, qui a été retenue pour le projet de recherche. L'équipe de recherche pluridisciplinaire était composée de Marie D'Haese, psychopédagogue, du Professeur Anne-Catherine Rasson, juriste, et de Madame Fadoua Messaoudi, sociologue, ce qui a permis de riches regards croisés.

Nous avons particulièrement apprécié les compétences de l'équipe de la CODE, et le Fonds Houtman remercie chaleureusement chacun de ses membres pour son travail, que nous avons le plaisir de vous présenter dans les pages qui suivent.

Docteur Christine Bonnier,
Pédiatre, représentant l'UCLouvain
au sein du Comité de Gestion du Fonds Houtman,
Présidente du Comité d'Accompagnement de la recherche.

L'icône indique qu'un développement plus complet des articles est proposé sur le site https://www.fonds-houtman.be/les-cahiers-du-fonds/

Le harcèlement dans l'accueil extrascolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles

Les moments d'accueil extrascolaire – avant et après la classe, durant la pause de midi et le mercredi après-midi – représentent une part importante de la vie des enfants. Ce sont des contextes où se déploient des relations sociales riches, parfois conflictuelles ou violentes, susceptibles de contribuer à la prévention comme à la genèse de situations de harcèlement. Une recherche qualitative et exploratoire, initiée par le Fonds Houtman et menée par la Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) s'y est intéressée. Cette recherche s'est déroulée en collaboration avec la Direction Accueil Temps Libre de l'ONE et l'Observatoire du climat scolaire.

« Nous nous sommes penchées sur l'articulation entre harcèlement et accueil extrascolaire avec un objectif double : comprendre comment ce phénomène est perçu et interprété dans ce secteur; et identifier les réponses qui y sont apportées ainsi que les leviers et freins rencontrés par les professionnelles[1] », soulignent les trois autrices – Fadoua Messaoudi, docteure en sciences politiques et sociales, chercheuse principale ; Anne-Catherine Rasson, docteure en droit ; et Marie D'Haese, psychopédagogue et coordinatrice de la CODE. À partir de contextes variés, elles ont dégagé des régularités et des contrastes dans la manière dont ces situations sont comprises et traitées dans l'accueil extrascolaire.

Ce que recouvre l'accueil extrascolaire

L'accueil extrascolaire (AES) s'inscrit dans le champ de l'accueil temps libre (ATL), qui relève des compétences de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). Ce domaine est encadré par le décret du 3 juillet 2003[2]. Il désigne l'accueil organisé en dehors du temps scolaire pour les enfants généralement âgés de 2,5 à 12 ans, le plus souvent dans les écoles. Le temps de midi n'entre pas formellement dans cette définition alors que, sur le terrain, les frontières sont souvent floues. L'accueil extrascolaire poursuit plusieurs objectifs : favoriser l'épanouissement global des enfants, soutenir la mixité des publics, permettre une meilleure articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Ces orientations s'inscrivent dans une réflexion européenne plus large sur la qualité de l'accueil des enfants en dehors de la famille. Elles se traduisent notamment par l'adoption d'un Code de qualité de l'accueil[3] qui complète le décret ATL en définissant les exigences pédagogiques et organisationnelles, notamment l'obligation d'élaborer un projet d'accueil construit en équipe et discuté avec les familles.

Contexte et conditions de travail

Une soixantaine d'acteurs ont été rencontrés : accueillantes extrascolaires, responsables de projets d'accueil, coordinatrices ATL et directions d'école, de manière à rendre compte de la pluralité des situations de travail. Le secteur occupe de 12.000 à 15.000 personnes, dont 80 à 90 % de femmes. « Cette forte féminisation s'accompagne d'une grande diversité de statuts et de configurations de travail : des accueillantes salariées engagées à durée déterminée ou indéterminée par des services publics ou ASBL, relevant de dispositifs d'insertion professionnelle et de dispositifs d'aide locale à l'emploi, ou des bénévoles. Plusieurs occupent des fonctions hybrides, combinées avec des fonctions d'éducatrice, d'animatrice sportive ou de coordinatrice d'activités », observent les chercheuses. Nombre d'entre elles exercent en horaire coupé. Certaines disposent d'une formation dans le domaine de l'enfance ou de l'éducation, d'autres entrent dans le métier à la suite d'une reconversion professionnelle. De nombreuses trajectoires sont marquées par des vulnérabilités; l'accueil extrascolaire peut constituer une première porte vers l'emploi ou une activité compatible avec des contraintes familiales. Les opérateurs déclarent près de 18 millions de présences d'enfants par an. Environ 64 % des familles disent recourir régulièrement à un accueil extrascolaire. Le secteur comptait plus de 2.400 lieux d'accueil et 595 opérateurs agréés en 2023-2024. Les structures qui l'organisent peuvent être portées par des communes (34,3 %), des associations (61,3 %), des écoles ou des partenariats entre plusieurs acteurs. « Le décret ATL repose sur une logique incitative, précisent les chercheuses. Le cadre réglementaire existe, mais son application dépend en partie des choix institutionnels et des ressources locales ».

Des appuis éducatifs

Le référentiel psychopédagogique de l'ONE pour des milieux d'accueil de qualité[4] et le décret relatif à l'amélioration du climat scolaire[5] orientent les pratiques éducatives à l'école et dans l'accueil extrascolaire, « mais les professionnelles de terrain ne les connaissent pas toujours », constatent les chercheuses.

Le référentiel formalise un cadre et donne à voir un idéal éducatif contemporain fondé sur une conception relationnelle et dynamique de l'enfant reconnu vulnérable (nécessitant protection, attention et accompagnement) et capable (porteur de ressources, en mesure de participer activement à son propre développement). Il se présente comme un outil d'amélioration de la qualité. Il avance des balises communes –bien-être de l'enfant, respect de son rythme, reconnaissance de sa singularité – tout en soulignant la nécessité de les interpréter en situation.

Le décret de 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires s'inscrit dans un mouvement de reconnaissance institutionnelle des violences entre pairs et de mise en place de dispositifs destinés à les prévenir. Il insiste sur la dimension systémique (voir aussi l'encadré).

[1] *Ce document parle de professionnelles et d'accueillantes, car les fonctions du secteur sont majoritairement exercées par des femmes.*
[2] *Décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre, Moniteur belge, 19 août 2003 : https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/27828_009.pdf.*
[3] *Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le code de qualité et de l'accueil, 17 décembre 2003, Moniteur belge, 19 avril 2004 : https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/28601_000.pdf.*
[4] *Accueillir les enfants de 3 à 12 ans : viser la qualité, sous la coordination de P. Camus et L. Marchal, ONE, 2007. Lien : https://www.one.be/professionnel/brochuredetailpro/brochure/referentiel-psychopedagogique/.*
[5] *Décret du 27 avril 2023 relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires, Moniteur belge, 19 septembre 2023. Lien : https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/51612_000.pdf.*

L'Observatoire du climat scolaire

Le climat scolaire concerne autant l'école que les moments hors classe. *« Les divisions de secteurs font que l'accueil temps libre et donc l'extrascolaire relève de l'enfance et de l'ONE, tandis que le personnel enseignant relève de l'enseignement. Mais le climat scolaire fait fi de cette division. Le harcèlement concerne tous les acteurs de l'école »*, explique Samir Barbana, attaché de recherche à l'Observatoire. Le climat scolaire repose sur plusieurs composantes : l'environnement normatif (règles, règlement d'ordre intérieur des établissements, sanctions, présence d'une culture démocratique), l'environnement pédagogique (manière dont se déroulent les cours, échanges avec les élèves du point de vue des apprentissages), l'environnement physique (lieux, etc.) et l'environnement relationnel (nature des interactions).
Le décret relatif à l'amélioration du climat scolaire et à la prévention du harcèlement et du cyberharcèlement scolaires considère une vision systémique. *« Au niveau scientifique et au niveau de la littérature en psychologie, on appréhende le harcèlement scolaire – dès lors qu'il ne prend pas des formes très graves – comme un phénomène de groupe. On préconise ainsi souvent l'usage du terme "cible", plutôt que celui de "victime". Le harcèlement n'est pas un conflit : celui ou celle qui harcèle le fait pour gagner en pouvoir. Notamment à l'adolescence, c'est une manière d'exister dans le groupe. Dans cette perspective, le rôle des témoins est très important. »*
Les acteurs éducatifs se doivent d'être le plus soucieux possible des questions de climat, de bien-être des élèves (et des enseignants aussi). *« Depuis 2023, toutes les écoles doivent d'ailleurs se doter d'une procédure de signalement. »* Un environnement favorable au bien-être va réduire la prégnance du harcèlement. A contrario, plus le climat est délétère, plus on peut s'attendre à observer des difficultés d'ordre relationnel. Sensibiliser les personnels éducatifs est une démarche de prévention. C'est l'inverse d'une perspective axée sur le traitement de la violence.

Les épreuves de l'accueil extrascolaire

« Le réel du métier ne contredit pas l'idéal ; il le met à l'épreuve. C'est là que peut être observée la dimension la plus invisible du travail d'accueil extrascolaire : une sagesse pratique, rarement formalisée, mais constamment mobilisée pour tenir ensemble prescrit et réel, protection et liberté, cadre commun et attention aux singularités », constatent les chercheuses. L'épreuve ne renvoie pas nécessairement à une difficulté ou à une souffrance, elle désigne une situation où il faut arbitrer souvent seule, parfois dans l'urgence, entre plusieurs normes valables.

Les épreuves émotionnelles surgissent fréquemment autour de la question de l'autorité. Protéger sans humilier, sanctionner sans écraser, maintenir l'autorité tout en respectant l'autonomie de l'enfant. *« La question de la reconnaissance du métier d'accueillante s'est également imposée comme un thème majeur dans les récits de conflits avec des parents, dans les tensions avec le corps enseignant… Cette reconnaissance manquante blesse et fragilise l'exercice du métier d'accueillante. »*

Les épreuves éthiques sont des situations dans lesquelles les professionnelles doutent de ce qu'il convient de faire pour agir de manière juste auprès des enfants. Elles naviguent entre différents registres d'action : faire avec (accompagner les enfants pour qu'ils trouvent eux-mêmes une solution), faire à la place (trancher lorsque la situation reste indécidable), faire pour (intervenir fermement lorsque la sécurité est en jeu) ou parfois laisser faire (tolérer certains écarts pour tenir compte du contexte de l'enfant) … sans toujours savoir immédiatement lequel sera le plus adéquat.

Les épreuves organisationnelles concernent les conditions dans lesquelles le travail doit être accompli : locaux, matériel, organisation du temps ou répartition des responsabilités. Les accueillantes évoquent un décalage entre ce qu'elles souhaiteraient mettre en place et ce qui leur permet de le faire. Le facteur le plus fréquemment mentionné est le grand nombre d'enfants à encadrer.

Comment agir ?
Une série de dispositifs et de pratiques sont mobilisés par le terrain, visant à résoudre les conflits lorsqu'ils surviennent et à réduire les conditions qui favorisent leur apparition, participant aussi à une forme de pédagogie des relations sociales. *« Outre faire cesser les conflits, l'objectif est de soutenir l'apprentissage d'une capacité à se maîtriser et à prendre en compte autrui dans la vie collective »*, expliquent les chercheuses. Ces outils sont souvent le fruit d'expérimentations ou d'ajustements progressifs. Quatre grands outils se dégagent de leur analyse : structurer l'espace et le temps, outiller les compétences socio-émotionnelles, organiser la régulation collective, instaurer un cadre cohérent et partagé entre adultes. *« Leur usage est inégal. Certains contextes bénéficient d'un projet structuré, de formations spécifiques, d'un soutien clair de la direction, de temps de concertations et d'aménagements matériels favorables. Ailleurs, ils demeurent partiels, intermittents ou difficilement activables. »*

Le programme KiVa (https://belgique.kivaprogram.net/)

Ce programme finlandais se distingue par son caractère systémique. C'est le programme actuellement mis en place en Fédération Wallonie-Bruxelles. Il comprend trois niveaux d'intervention.

- **Préventif.** Le travail auprès de l'ensemble des enfants via des modules pédagogiques en classe qui abordent l'empathie, les émotions, les pressions de groupe, les manières d'agir en tant que témoin, etc.
- **Réactif.** Une procédure spécifique est prévue lorsqu'un cas de harcèlement est signalé. Elle implique un groupe KiVa formé au sein de l'établissement chargé d'enquêter, d'échanger avec les élèves concernés et de proposer un accompagnement individualisé.
- **Soutien numérique.** Un jeu informatique, des outils de feedback et des supports interactifs renforcent l'apprentissage.

Son postulat ? Le harcèlement ne peut être compris ni combattu uniquement en se focalisant sur la relation entre un harceleur et une victime. Les dynamiques de groupe et le rôle des témoins passifs ou encourageants doivent être travaillés. Le programme insiste sur l'importance d'engager les pairs à adopter une posture de soutien envers la cible, à désapprouver activement les comportements agressifs et à rompre la logique d'isolement.

Différentes manières de faire face aux épreuves du métier

Face à une même situation, les professionnelles ne mobilisent pas la prudence de la même manière, ne hiérarchisent pas les priorités de façon identique et ne jugent pas toujours légitime une seule manière d'agir. Trois manières de faire face aux épreuves du métier se dégagent.

La segmentation agonistique[6] : c'est la tension entre la nécessité d'adapter les interventions à la singularité des situations et celle de maintenir une cohérence collective indispensable à la régulation des interactions et à la prévention du harcèlement. Elle renvoie aux désaccords internes aux équipes sur la manière d'interpréter les situations et de hiérarchiser les priorités d'intervention.

La segmentation hétéronome : on attend des professionnelles qu'elles soutiennent l'autonomie des enfants en régulant les relations, en accompagnant les conflits, en favorisant le vivre-ensemble, alors que leur autonomie professionnelle est partiellement restreinte par les cadres institutionnels (organisation administrative, règles de gestion du personnel, disponibilité du matériel, rapports avec l'école ou caractéristiques du public accueilli). Cette dissociation fragilise l'ensemble du dispositif éducatif.

La segmentation organique correspond aux formes de division du travail et aux interdépendances qui structurent la coopération entre acteurs. *« Certaines personnes développent plus d'aisance dans l'animation d'activités ou l'organisation matérielle. Cette division pratique peut être une ressource, ou une source de tensions lorsque les rôles ne sont pas clairement coordonnés. »*



© La CODE.

Ce qu'en pensent les enfants

Les chercheuses ont également recueilli leur avis. *« L'un des enseignements majeurs de ces échanges réside dans la difficulté pour eux de distinguer clairement les temps d'accueil extrascolaire du reste de la journée scolaire. Les expériences qu'ils relatent débordent souvent du cadre strict de l'accueil extrascolaire, ce qui invite à considérer ces espaces du point de vue des enfants, c'est-à-dire étroitement imbriqués dans la vie scolaire au sens large. Si les contraintes n'ont pas permis la mise en place d'un dispositif participatif approfondi, ces ateliers offrent néanmoins des matériaux qualitatifs pour éclairer, nuancer et illustrer les analyses développées dans le rapport. »*

Recommandations et perspectives

Les recommandations formulées par l'équipe de recherche visent à soutenir les conditions permettant de garantir un accueil de qualité pour les enfants, tout en reconnaissant le rôle éducatif des professionnelles qui les accompagnent, à renforcer la prévention des situations de harcèlement et, plus largement, à améliorer le climat relationnel dans les espaces d'accueil extrascolaire. En particulier :

- **Renforcer la continuité éducative entre scolaire et extrascolaire ;**
- **Mieux rendre visible le travail éducatif réalisé ;**
- **Mettre fin aux statuts précaires et reconnaître pleinement le métier ;**
- **Soutenir la stabilité et la structuration des équipes de l'accueil extrascolaire ;**
- **Mieux former et accompagner les profes–sionnelles ;**
- **Développer des ressources et des outils accessibles et renforcer le rôle de l'ONE comme centre de ressources.**

L'équipe de recherche rappelle la grande diversité de configurations de l'accueil extrascolaire. *« C'est à la fois une richesse analytique et une limite empirique, c'est pourquoi nous invitons à considérer les résultats comme des points d'appui pour d'autres investigations plutôt que comme des conclusions généralisables. »*

Un des grands enseignements de cette recherche est la mise en lumière de la place centrale des accueillantes extrascolaires, qui ne peuvent exercer correctement leur métier que si elles sont suffisamment reconnues, valorisées et formées.

Contact :
Fadoua Messaoudi
fadoua.messaoudi@outlook.be
tél. : +32 (0)489 366 233
Marie D'Haese
mariedhaese@lacode.be
tél. : +32 (0)472 521 528
www.lacode.be

[6] *En philosophie, le terme « agonistique » renvoie à l'idée de confrontation ou de débat ; il est parfois associé à la rhétorique ou à la controverse. Définition Larousse : qui concerne la lutte, les conflits (https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/agonistique/1715).*

En parallèle : autres projets Fonds Houtman et ONE en lien…

Une analyse des méthodes d'intervention

Une autre recherche a été soutenue par le Fonds Houtman en 2023-2024, cette fois sur le harcèlement en milieu scolaire : **« Le harcèlement scolaire : comparaison et évaluation de l'efficacité de méthodes d'intervention »**. Elle est menée par **Adélaïde Blavier**, directrice du Centre d'expertise en psychotraumatisme et psychologie légale de l'ULiège, et **Juliette Destiné**, chercheuse à la faculté de psychologie. Il s'agit d'une étude longitudinale avec quatre entretiens (trois avec les élèves et un avec les professionnels). Ce travail évalue la méthode de la préoccupation partagée et la méthode systémique et stratégique de Palo Alto. La première consiste en une intervention au niveau du groupe (harceleurs et témoins) et a pour objectif de faire naître la préoccupation et l'empathie du groupe envers la victime afin qu'elle se sente mieux. La seconde est une intervention uniquement auprès de la victime et a pour but de développer ses compétences sociales pour qu'elle puisse se défendre seule. La recherche a débuté en septembre 2021 et se poursuivra jusqu'en 2026.

Les ados sont aussi concernés

Fin 2025, l'ONE a mené une consultation publique – **Parlons Enfance** – entre autres auprès des jeunes de 13 à 18 ans. À la question : *« Aujourd'hui, sur une échelle de 1 à 5, comment te sens-tu ? »*, ils sont 21 % à avoir répondu aller mal ou très mal. *« Ils décrivent l'école comme un milieu qui, loin de protéger, est devenu un foyer potentiel d'insécurité physique et émotionnelle,* explique Geneviève Bazier, directrice Recherche et Développement de l'ONE. *Le harcèlement et plus globalement la violence à l'école apparaissent comme la source principale du glissement vers le mal-être. »* Un ado témoigne : *« Le harcèlement détruit tout, on a la boule au ventre avant de franchir la grille et personne ne semble voir à quel point c'est violent. »* L'école est un espace où le vivre-ensemble devient de plus en plus compliqué. *« Les jeunes n'attendent plus de sensibilisation*, ajoute Geneviève Bazier, *ils demandent surtout une présence humaine, qualifiée, accessible et protectrice. »*

Comment mener un projet avec des jeunes ?

Une recherche de l'ONE sur les besoins et les attentes liés à l'accueil temps libre (ATL) et à la promotion de la santé à l'école (PSE) livrera bientôt ses conclusions, dont un volet sera consacré aux méthodes participatives pour récolter la parole des enfants et des jeunes. Par ailleurs, un guide est en cours avec les guidelines méthodologiques et éthiques auxquelles se référer. *« L'idée est d'accompagner les professionnels qui souhaitent réaliser un projet avec des enfant*s, détaille Christine Godesar, chercheuse chargée de sa rédaction. *Nous proposons des fiches avec des thématiques particulières : comment élaborer un projet, organiser la participation (la soutenir, réfléchir à la non-participation, gérer la rétractation), s'assurer de l'intérêt de la participation de l'enfant, s'assurer du consentement éclairé de l'enfant, mettre en place un cadre sécurisé et préparer la fin du projet. Le tout lié à des ressources auxquelles se référer. »*

La formation, un autre objet d'étude de l'ONE

La formation continue en accueil extrascolaire est un enjeu très important de professionnalisation du secteur, car, de manière générale, il occupe des personnes peu ou pas qualifiées.
Le décret ATL fixe des conditions d'agrément liées à la formation de base et à la formation continue du personnel. *« Ce sont des critères assez exigeants, explique Kevin Urganci, responsable de la cellule agréments accueil extrascolaire à l'ONE. Pour la formation continue, la demande représente un volume de 50 heures par période de trois ans, par personne. L'ONE agrée, subventionne des organismes de formation et leur offre est très étoffée, accessible à moindre coût. Cependant, ces opérateurs d'accueil extrascolaire peinent à répondre aux exigences de formation continue. Or, il y a des enjeux en cascade… L'idéal est évidemment qu'ils conservent leur agrément et puissent continuer ce processus d'amélioration de la qualité. Nous avons donc mené une recherche afin de comprendre ce qui les freine et identifier les leviers actionnables. »* Qu'en ressort-il ? Pour qu'il y ait formation, un alentour doit être réuni. *« Par exemple : avoir un statut correct et des conditions de travail qui permettent d'être disponibles mentalement et physiquement pour les formations*, poursuit Kevin Urganci. *C'est parfois compliqué d'organiser une ou plusieurs journées complètes. Des personnes sous statut ALE (Agence Locale pour l'Emploi) ne reçoivent de chèques que pour les heures où elles font l'accueil. Autre frein : les nombreux temps partiels combinés à un autre emploi. Parfois, les formations empiètent sur le temps personnel, ou les frais de déplacement ne sont pas remboursés. Aussi, quand elles trouvent un emploi ailleurs à de meilleures conditions et sous un meilleur statut, il faut en former de nouvelles. La formation requiert donc beaucoup d'énergie et de temps. »* Des choses fonctionnent néanmoins et le rôle des coordinations accueil temps libre a été mis en évidence. *« Elles ont notamment comme mission de soutenir la dynamique de formation des opérateurs d'accueil extrascolaire. Il y en a quasiment dans toutes les communes bruxelloises et wallonnes. Elles jouent un rôle moteur en réunissant, par exemple en zone rurale, des collègues de communes voisines pour constituer un groupe d'accueillantes en faisant se déplacer l'organisme de formation. La présence d'un responsable de projet d'accueil dont c'est la fonction principale est aussi un élément-clé. »*

PRÉSIDENCE DU FONDS HOUTMAN

Claudia Camut, qui exerçait le mandat de Présidente du Fonds Houtman depuis 2014, a quitté la Présidence en septembre 2025. Un hommage lui a été rendu lors de la cérémonie de remise des Prix 2025, et le passage de flambeau officiel avec Paulien Knaepen s'est déroulé lors du colloque 2025 du Fonds. Claudia Camut y a été remerciée pour son engagement sans faille dans le respect des valeurs du Fonds Houtman, sa grande rigueur intellectuelle, et sa très grande disponibilité.



© Fonds Houtman (ONE) – Claudia Camut, lors de la cérémonie de remise des Prix Herman Houtman, en avril 2025.

RAPPORT ANNUEL 2025 DU FONDS

Le rapport annuel 2025 du Fonds est disponible en version intégrale sur notre site, via la page https://www.fonds-houtman.be/qui-sommes-nous/rapports-annuels-du-fonds/. Ce rapport présente la synthèse des activités et des projets soutenus en 2025.

APPEL À PROJETS 2026 DU FONDS HOUTMAN : « ENFANTS ET JEUNES EN CONTEXTE DE POLYCRISES : SOUTENIR LE POUVOIR D'AGIR ET RECONNAÎTRE LES ÉMOTIONS » : LES RÉSULTATS

En janvier 2026, le Fonds lançait un appel à projets dédié aux polycrises. Le but, à travers cet appel : financer et accompagner des projets qui, de façon concrète, originale et durable, pourront soutenir le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes dans le contexte actuel mondial de polycrises, et favoriser la prise en compte, la reconnaissance, l'expression et l'accompagnement de leurs émotions et de leurs stratégies de coping, au départ et tout au long des projets.

Au 31 mars 2026, le Fonds avait reçu 141 dossiers de candidature. La sélection n'a pas été aisée.

Les 11 projets suivants ont été retenus :

- « Demain, malgré tout ! Regards de jeunes sur un monde en polycrise », par l'ASBL ABC Cinéma ;
- « Résonances – Récits plurilingues pour traverser les crises », par l'ASBL Le Monde des Possibles ;
- « Jeunes citoyens du monde, espoirs en action », par le Centre Léonard Defrance, École de Beauvoir CEFA ;
- « Du sensible à l'agir, ou la mise en place d'un parlement du sensible & Co comme réponse à la polycrise », par l'IMP René Thône de La Louvière ;
- « Nous et nos mondes : histoires de vies, histoires de forces », par l'ASBL MUS-E Belgium ;
- « Enraciner demain », par l'ASBL Le GABOS ;
- « DRIM : Décider, Résister, IMaginer - La société dont tu es le.a héro.ïne », par l'ASBL FOr'J ;
- « Emonette dans tous ses états », par le CPAS de Bastogne ;
- « Changer de pays » en classe DASPA, par le Campus Saint-Jean ;
- « Prendre soin, ensemble », par l'ASBL Centre Vidéo de Bruxelles ;
- « Les petites mains de tous les possibles », par l'association de fait Les petites mains de tous les possibles /ASBL Saint-Vincent-de-Paul Lessines et l'école communale « Les petites souris de Ghoy ».

Ces projets ont pour la plupart démarré en septembre 2026. Ils dureront pour la plupart jusqu'en août 2028.

Le Fonds Houtman (ONE) respecte la vie privée. Si vous ne souhaitez plus recevoir les Cahiers du Fonds Houtman (environ 2 fois par an) ; les appels à projets/à candidatures et/ou les invitations aux événements du Fonds, merci de nous l'indiquer sur info@fondshoutman.be.

Contact général pour toute information et/ou concernant l'ensemble des travaux soutenus par le Fonds : 02/543.11.71 ou info@fondshoutman.be.

le Fonds Houtman

ONE Office de la Naissance et de l'Enfance

Fédération Wallonie-Bruxelles

Éditeur responsable : MC Mauroy,
Chaussée de Charleroi 123
B-1060 Bruxelles
+32 (0) 2 543 11 71
info@fondshoutman.be
www.fonds-houtman.be

Coordination :
WAW We All Win srl
Jean-Willy Lardinoit
+32 (0) 477 74 15 25
direction@wawmagazine.be

Rédaction :
Pascale Meunier

Mise en page :
Triographic

https://www.fonds-houtman.be/les-cahiers-du-fonds/